



**Direction générale de la performance économique et
environnementale des entreprises
Service Développement des filières et de l'emploi
Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et
bioéconomie
Bureau Gestion durable de la forêt et du bois
3, rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGPE/SDFCB/2016-314
12/04/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes :** 2

Objet : stage annuel de formation continue du 7 au 9 juin 2016, organisé par la DGPE et la DRAAF Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente concernant le contrôle des ressources génétiques forestières.

Destinataires d'exécution

DRAAF

Résumé : La présente note de service définit les modalités d'inscription au stage de formation continue mentionné en objet (code EPICEA : 164131). L'organisation matérielle de cette session est confiée à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente, avec l'appui de la DGPE/SDFE/SDFCB/BGeD et de l'institut IRSTEA/Nogent-sur-Vernisson. Elle se déroulera à Egletons, du mardi 7 juin à 9 heures au jeudi 9 juin 2016 à 12 heures.

Cette session est réservée aux contrôleurs des ressources génétiques forestières des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (service régional en charge du contrôle du commerce des matériels forestiers de reproduction).

Le stage portera sur le contrôle de l'application de la réglementation communautaire relative au commerce des matériels forestiers de reproduction et la visite de terrain sera principalement consacrée au renouvellement de la douglasaie limousine et à l'installation de cédraies.

La fiche d'inscription au stage (annexe 1) et le programme indicatif (annexe 2) sont joints à la présente note.

Le lieu d'hébergement et de stage :

Village-Vacances Cap France

Le Lac – BP 52

19 300 EGLETONS

Courriel : capcorreze@orange.fr

Tél : 05.55.93.14.61

Site internet : www.lelac-capfrance.com

Contact organisation : jacqueline.brande@agriculture.gouv.fr

Accès ferroviaire :

Egletons-Gare

Les participants indiqueront à Jacqueline BRANDO s'ils souhaitent être hébergés à l'hôtel Campanile et préciseront leurs horaires d'arrivée et de départ.

Les agents intéressés complètent la fiche d'inscription (annexe 1) puis la transmettent à leur chef de service pour avis.

Les fiches sont ensuite remises au responsable local de formation (RLF) de leur structure. Ce dernier enregistre les inscriptions sous EPICEA (code : 164131), en reprenant l'avis du supérieur hiérarchique, recueille s'il y a lieu l'avis financier de « l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement » et transmet les fiches ainsi complétées à Jacqueline BRANDO au plus tard **le 9 mai 2016.**

Les contrôleurs désirant aborder des questions spécifiques lors des réunions de travail feront parvenir leurs demandes à Pierre Bouillon (courriel : pierre.bouillon@agriculture.gouv.fr).

Pour les agents du MAAF, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration seront pris en charge par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sur la base des tarifs réglementaires.

Les frais d'organisation de la réunion seront pris en charge par la DGPE.

La Sous-directrice des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

Véronique BORZEIX

ANNEXE 1

FICHE D'INSCRIPTION

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

NOM (M. Mme Mlle) : Prénom : Catégorie : Grade : Courriel : Tél. :	Direction : Service : Adresse administrative : Télécopie :
Poste occupé : <p style="text-align: center;"><u>Motivations de la demande :</u></p> <input type="checkbox"/> T 1 : Adaptation immédiate au poste de travail <input type="checkbox"/> T 2 : Adaptation à l'évolution prévisible des métiers <input type="checkbox"/> T 3 : Développement ou acquisition de nouvelles qualifications T 3 : Développement personnel	CODE EPICEA : 164131 Intitulé de l'action de formation: Séminaire national de formation des contrôleurs de ressources génétiques « Modalités d'application et de contrôle de la réglementation relative au commerce des matériels forestiers de reproduction » Date de formation : <u>7 au 9 juin 2016</u>
<input type="checkbox"/> Mobilisation du droit individuel à la formation (DIF) envisagée pour cette action de formation. Si oui, une demande officielle d'utilisation du DIF doit être déposée en parallèle. Fait à _____ le _____	Signature de l'agent
Cadre réservé à l'administration	
Visa du Correspondant ou Responsable Local de Formation :	
Avis du chef de service	Avis de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)
<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> favorable
<input type="checkbox"/> défavorable	<input type="checkbox"/>
<p style="text-align: center;">motifs de refus</p> <input type="checkbox"/> Contraintes organisationnelles <input type="checkbox"/> Inadéquation au plan de formation du service <input type="checkbox"/> Contraintes budgétaires <input type="checkbox"/> Autres raisons (à préciser)	
Date Signature	Date Signature

*les deux pages sont à retourner au plus tard le **9 mai 2016** à **Jacqueline BRANDO** (jacqueline.brand@agriculture.gouv.fr)*

« Contrôle des ressources génétiques forestières »

SESSION DE FORMATION CONTINUE

Du 7 juin 2016 à 9h au 9 juin 2016 à midi

Madame / Monsieur

joignable au numéro de téléphone

arrivera le 6 juin 2016 : OUI NON si NON, autre date :

par ses propres moyens vers.....(heures)

par SNCF (gare de:.....) vers.....(heures)
pourra être précisé

ultérieurement

désire être pris en charge à son arrivée à la gare : OUI NON

souhaite qu'une chambre lui soit réservée :

Nuit du 6 au 7 juin OUI NON

Nuit du 7 au 8 juin OUI NON

Nuit du 8 au 9 juin OUI NON

Souhaite prendre les repas suivants :

Dates	Petit déjeuner		Déjeuner		Dîner	
Lundi 6 juin					OUI	NON
Mardi 7 juin	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Mercredi 8 juin	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jeudi 9 juin	OUI	NON	OUI	NON		
TOTAL						

les deux pages sont à retourner au plus tard le 9 mai 2016 à :

« jacqueline.brande@agriculture.gouv.fr »

ANNEXE 2 : Programme du stage

SESSION DE FORMATION CONTINUE

destinée aux contrôleurs des ressources génétiques forestières des DRAAF

du 7 au 9 juin 2016

PROGRAMME

Ressources génétiques forestières (RGF) et modalités d'application de la réglementation sur la commercialisation des matériels forestiers de reproduction (directive 99/105/CE)

Dates	Horaires	Thématiques	Intervenants
7 juin 2016	9h15 - 12h15	9h15 – 9h30 : accueil par le DRAAF	DRAAF ou son représentant (SRFB)
		9h30 - 10h00 : organisation des nouvelles grandes régions	DRAAF des régions fusionnées
		10h00-12h15 : actualités réglementaires européennes et nationales	Pierre BOUILLON
	14h-16h30	Rencontre annuelle entre les professionnels (semenciers, pépiniéristes, reboiseurs, ONF), la recherche finalisée (IRSTEA, INRA, FCBA, IDF), les contrôleurs RGF des DRAAF, la DRAAF ALPC, les DDTM, le Directeur du CRPF et la DGPE.	Pierre BOUILLON + Administrations + Professionnels + R&D
	16h45-18h15	Fiches IRSTEA actualisées sur les Conseils d'utilisation des RGF et arrêtés régionaux relatifs aux MFR éligibles aux aides de l'Etat.	IRSTEA + Pierre BOUILLON

Dates	Horaires	Thématiques	Intervenants
8 juin 2016	Journée sur le terrain		
	8h30 – 10h	Actualisation du guide « Réussir la plantation forestière »	Jacqueline BRANDO et Isabelle PORQUET
	10h-12h30	Visite de la plateforme Bois performance énergétique (BoisPé à Egletons)	Nicolas Sauvat (Bois Pé)
	13h45-19h	Visites en forêt : problématique du renouvellement des forêts en Limousin : - adaptation des forêts limousines au changement climatique. Essai comparatif plantation de provenances de cèdres et de douglas (CETEF Limousin) ; - plantation mécanisée de douglas en godets 250 cm ³ ; - sylviculture irrégulière.	CRPF – CETEF Opérateurs (CFBL, FCBA, propriétaire, gestionnaire)
9 juin 2016	8h30 - 10h	Plantation de douglas en conteneurs. Retour sur la visite de la veille. Discussion sur le volume des conteneurs de douglas. Actualisation de l'arrêté du MAAF relatif à certaines normes minimales de production des MFR sur le territoire français. Différences entre les normes réglementaires pour le commerce et les normes d'éligibilité aux aides de l'Etat.	Pierre BOUILLON + DRAAF
	10h15 - 12h	Utilisation de l'application CHLOE par les contrôleurs en DRAAF : problèmes rencontrés et propositions d'amélioration prioritaires. Clôture du stage	Pierre BOUILLON